

M de
Joseph
Marie
et de
Madeleine
Giraud

nous Pierre Louisigné Chambon curé de meau
le vingt six Juin mil sept cent quarante et un ayec trois
publications de bans par trois dominicains et fesois curé en la
au prêtre de la Nesse paroissiale, du mariage de Joseph
Marine fils de feu Jean Marie et de feu Marie
Mannia son pere et Mere d'ne part, et de Madelaine
giraud fille de feu francois giraud et de feu perrine
georgeon ses pere et mere d'autre part, ne étant trouue
aucune opposition au mariage en la paroisse ou civil
J'ay donné la bénédiction mystique aux dits Joseph
Marine et Madelaine Giraud apres avoir pris leurs
mutuel conseillement et presence et du conseillement
de Jean Bralon beaufrere, Claude Donadis, Jean Pierre
Anthorrette Mailhard, et plusieurs autres parents et
amis qui ont déclaré ne deuoir signé ainsi que les
deux contractants eux de ce enquit par nous Louisigné
et ore signés Francois Gommier

L'andré soubrane Chambon curé de Mere
le vingt six Juin mil sept cent quarante et un à

E
Louis